

PRESENCES AU CONSEIL MUNICIPAL**2020-014-DEL**

L'an deux mille vingt, le onze février, le conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en Séance Publique à la Mairie, sous la présidence de Catherine JULLIEN-BRECHES, Maire de Megève.

Date de convocation05/02/2020
 Nombre de conseillers municipaux en exercice27
 Nombre de conseillers municipaux présents23

Présences

Catherine JULLIEN-BRECHES, Christophe BOUGAULT-GROSSET, Edith ALLARD, Laurent SOCQUET, Jocelyne CAULT, Patrick PHILIPPE, Frédéric GOJJAT, Nadia ARNOD PRIN, Marika BUCHET, David CERIOLI, Catherine PERRET, Lionel MELLA, Annabelle BACCARA, Samuel MABBOUX, Catherine DJELLOUL, Jean-Pierre CHATELLARD, Katia ARVIN-BEROD, Jean-Michel DEROBERT, Sylviane GROSSET-JANIN, François RUGGERI, Pierrette MORAND, Denis WORMS, Marie-Christine ANSANAY-ALEX

Représentés

François FUGIER (procuration à Jean-Pierre CHATELLARD)
 Micheline CARPANO (procuration à Sylviane GROSSET-JANIN)
 Laurianne TISSOT (procuration à Catherine PERRET)
 Lionel BURILLE (procuration à Marie-Christine ANSANAY-ALEX)

Excusés

.....

Absents

.....

■ ■ ■

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'Article L.2121-15 du Code des Communes.

Catherine PERRET a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R.) – PÔLE FINANCES
 ET PROGRAMMATION (F.I.P.R.O.) – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2020**

Objet**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R.) – PÔLE FINANCES ET PROGRAMMATION (F.I.P.R.O.) – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2020****Rapporteur****Monsieur Frédéric GOUJAT**

Vu les articles L.1612-1 et suivants L.2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2019-277-DEL du 17 décembre 2019 relative au débat d'orientations budgétaires 2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 3 février ;

Vu la Note brève et synthétique budget principal et budgets annexes – budget 2020.

Exposé

1 - Lors du débat d'orientations budgétaires 2020, il a été indiqué qu'au regard de l'incertitude attachée aux recettes de fonctionnement dont l'évolution est suspendue à la réforme de la fiscalité locale, un travail prospectif est difficile. Dans ces conditions, il était proposé de tenir compte d'évolutions modestes de la section de fonctionnement et des recettes d'investissement et de demeurer sur une enveloppe d'investissements maîtrisée.

Cette approche suppose une stabilisation de l'épargne brute qui n'est possible qu'en maîtrisant les charges de fonctionnement. En effet, l'inquiétude attachée à la réforme de la fiscalité locale nous amène à titre prudentiel à envisager une stabilisation des recettes de fonctionnement.

Ensuite, le non recours à l'emprunt et l'absence de recettes exceptionnelles, nous amène à maîtriser le programme d'investissements, tout en accentuant notre recherche de financements extérieurs.

2 - La première étape est le vote du budget primitif 2020.

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Opérations Réelles	31 997 045,60 €	32 667 048,60 €
Opérations d'Ordres	8 822 287,26 €	218 882,26 €
Total Opérations Réelles et Opérations d'Ordres	40 819 332,86 €	32 885 930,86 €
Résultat antérieur reporté	- €	7 933 402,00 €
Total cumulées	40 819 332,86 €	40 819 332,86 €
Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement	8 603 405,00 €	
Investissement		
	Dépenses	Recettes
Opérations Réelles	22 281 774,88 €	11 013 241,59 €
Opérations d'Ordres	218 882,26 €	8 822 287,26 €
Total Opérations Réelles et Opérations d'Ordres	22 500 657,14 €	19 835 528,85 €
Résultat antérieur reporté	- €	2 665 128,29 €
Total cumulées	22 500 657,14 €	22 500 657,14 €
TOTAL DU BUDGET	63 319 990,00 €	63 319 990,00 €

3 - La décomposition des principales dépenses est la suivante :

- 8,3M€ inscrits en section de fonctionnement pour couvrir les charges à caractère général, 8,5M€ pour les dépenses de personnel, en baisse par rapport au BP2019, 1,6M€ pour les reversements de fiscalité et de taxes, 655K€ pour les charges financières, 13,2M€ pour les autres charges de gestion comprenant les participations versées aux budgets annexes et les subventions aux associations et 100K€ pour les dépenses imprévues.
- 22,3M€ sont portés en section d'investissement dont 13,4M€ pour les dépenses d'équipement, 2,5M€ pour les subventions d'équipements versées, 2,3M€ pour le remboursement du capital des emprunts, et 100K€ pour les dépenses imprévues.

Les dépenses d'investissement, conformément au débat d'orientations budgétaires, concernent les dépenses récurrentes (1,95M€) ainsi que les dépenses à caractère exceptionnel organisées avec le mécanisme des AP/CP faisant l'objet d'une délibération spécifique (2,3M€). Les AP/CP concernent la poursuite des opérations portant sur la réfection de la rue Charles Feige et la reprise des réseaux et l'extension et la réhabilitation du centre technique municipal ainsi qu'une nouvelle opération portant sur la reprise de réseaux et de réfection de la RD1212/Rue Muffat de St Amour.

Comme précisé dans le débat d'orientations budgétaires, l'année 2020 sera marquée par le renouvellement du conseil municipal. Dans l'hypothèse d'un changement de municipalité et d'une priorisation différente des dossiers, il est proposé de limiter les investissements annualisés aux opérations indispensables, partiellement engagées ou prévues dans le précédent PPI. Aussi, ont été retenues les investissements portant sur les aménagements finaux skate park (10K€), le remplacement des bornes d'accès au centre-ville (25K€), l'affichage réglementaire (78K€), la campagne de remplacement panneaux directionnels (30K€), la réfection complète de la façade et des balcons de la maison de la montagne (330K€), la réfection toiture et réfection de l'abri taxi (8K€), l'aménagement patinoire centrale (350K€), la réhabilitation du terrain arrière de l'église (72K€), création d'un marché couvert permanent de produits issus de la filière courte dans l'autogare (330K€), l'architecture Symplivity Hyper-convergence (sécurité informatique et stockage - 190K€). Le solde du paiement de la concession d'aménagement du quartier du Paddock sera à prévoir ainsi que la déconsignation du solde du produit de cession dudit terrain.

4 - Trois budgets annexes bénéficient en 2020 d'une subvention du budget principal : parcs de stationnement, Palais et COMEVEN. Inscrites pour un montant identique en recettes des budgets annexes concernés et en dépenses du budget principal, ces subventions s'établissent à 9 732 387,77€ réparties comme suit :

- Subvention au budget annexe parcs de stationnement : 380 000€
- Subvention au budget annexe Palais : 5 599 785,16€
- Subvention au budget annexe COMEVEN : 3 752 602,61€

Le budget Palais bénéficie également d'une subvention d'équipement d'un montant de 1 643 123,16€. Le CCAS bénéficie également d'une subvention d'équipement d'un montant de 101 505,32€. Une délibération spécifique pour chacune de ces subventions est présentée par ailleurs.

5 - En ce qui concerne les participations aux organismes extérieurs, le SIVOM du Jaillet assure, notamment, la gestion des navettes et de la gendarmerie. Afin d'équilibrer ce budget, les communes membres (Megève, Combloux, Praz-sur-Arly et Demi-Quartier) versent une participation. Au titre du budget 2020, la participation de Megève s'élèverait à 135 954,24€.

Le SIVU espace Jaillet regroupe les communes de Megève, Combloux, Demi-Quartier, Cordon, Sallanches et La Giettaz. Il assure l'organisation du service public des remontées mécaniques sur le secteur du massif du Jaillet. Au titre du budget 2020, la participation de Megève s'élèverait à 257 499,66€

Le Budget primitif 2020 budget principal a été envoyé aux membres du conseil municipal par voie dématérialisée. Il est également consultable auprès du secrétariat général.

Annexe

Note brève et synthétique du budget principal et budgets annexes – budget 2020

Proposition

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **APPROUVER** le vote du budget primitif 2020 du budget principal,
2. **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Intervention

Monsieur Frédéric GOUJAT fait la présentation de la note brève et synthétique du budget principal et budgets annexes – budget 2020.

Monsieur Samuel MABBOUX s'interroge concernant les aménagements finaux du skate park pour 10 000 euros.

Monsieur Laurent SOCQUET explique que le skate park est en cour de réalisation. Il se situe au niveau de l'aire de jeu.

Monsieur Samuel MABBOUX demande s'il se trouve vers le « pumptrack » et le « city ».

Monsieur Laurent SOCQUET précise qu'il se trouve à côté du rond-point du Palais. Les travaux ont commencé. Du retard a été pris en raison du délai de livraison de certaines fournitures, puis la neige est arrivée.

Monsieur Samuel MABBOUX s'interroge sur le nombre de modules. Il donne l'exemple de la Commune de Combloux.

Monsieur Laurent SOCQUET ajoute qu'il sera plus important que celui de Combloux.

Monsieur Samuel MABBOUX souhaite savoir si le « City » (le petit terrain de foot) sera rapatrié.

Monsieur Laurent SOCQUET explique que le « City » va rester où il se trouve, vers les tennis. Il n'y a pas d'emplacement disponible ailleurs.

Monsieur Frédéric GOUJAT continue la lecture de la note brève et synthétique du budget principal et budgets annexes – budget 2020.

Madame le Maire remercie **Monsieur Frédéric GOUJAT** pour sa présentation et tous les détails apportés.

Madame Sylviane GROSSET-JANIN informe qu'elle ne participera pas au vote du budget 2020.

Amendement

Adoption

Conseillers Présents : 23
Procurations : 4
Ayant voté pour : 24
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 2
Ne prend pas part au vote : 1

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, à Megève.
Pour extrait conforme,

Certifiée exécutoire en vertu de la réception de la présente en Sous-Préfecture par télétransmission le 19 février 2020 et de sa publication par affichage à la porte de la Mairie, le 19 février 2020.

Le Maire,

Catherine JULLIEN-BRECHES





CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2020

Budget Principal
Budget primitif 2020

ARRETE – SIGNATURES

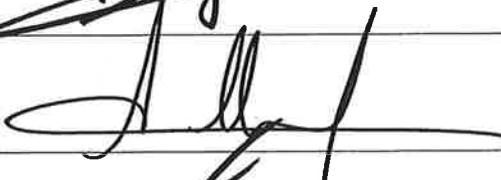
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 27

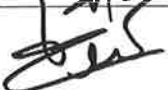
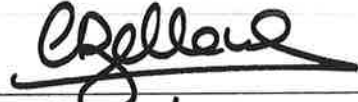
VOTES : Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 2

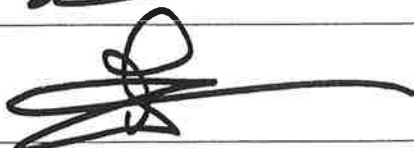
Ne prend pas part au vote : 1

Présentée par Monsieur Frédéric GOUJAT et délibérée par le Conseil Municipal réuni en session, à Megève, le 11 février 2020.

Les membres du Conseil Municipal,

Membres du Conseil Municipal	Signatures
Catherine JULLIEN-BRECHES	
Christophe BOUGAULT-GROSSET	
Edith ALLARD	
Laurent SOCQUET	
Jocelyne CAULT	
Patrick PHILIPPE	
Frédéric GOUJAT	

Nadia ARNOD PRIN	
Marika BUCHET	
Catherine PERRET	
David CERIOLI	
Lionel MELLA	
Annabelle BACCARA	
François FUGIER (procuration à Jean-Pierre CHATELLARD)	
Laurianne TISSOT (procuration à Catherine PERRET)	
Samuel MABBOUX	
Catherine DJELLOUL	
Jean-Pierre CHATELLARD	
Jean-Michel DEROBERT	
Katia ARVIN-BEROD	
Sylviane GROSSET-JANIN	
François RUGGERI	
Pierrette MORAND	

Lionel BURILLE (procuration à Marie-Christine ANSANAY-ALEX)	
Micheline CARPANO (procuration à Sylviane GROSSET-JANIN)	
Denis WORMS	
Marie-Christine ANSANAY-ALEX	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture, le **19 FEV. 2020** et de la Publication le **19 FEV. 2020**.

A Megève, le **19 FEV. 2020**.

Le Maire,

Madame Catherine JULLIEN-BRECHES





Mairie de Megève
1, place de l'Eglise
BP 23
74120 MEGEVE
Tél : 04 50 93 29 29

**Note brève et synthétique
Budget 2020
Budget principal et budgets annexes**

I. Propos préliminaires

A. Rappel généraux

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il doit être voté par le conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en améliorant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en ne faisant pas recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- La section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- La section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir.

Afin de permettre d'avoir une vision d'ensemble des comptes de la commune, il est proposé dans la présente note les éléments relatifs aux budgets 2020 du budget principal et des budgets annexes eau, assainissement, parcs de stationnement, palais et COMEVEN.

B. Éléments de contexte

Le budget doit répondre au mieux aux préoccupations de la population tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique, aux orientations du gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances. S'agissant des collectivités locales, l'Etat précise que "la maîtrise des dépenses doit être maintenue"... et ce, alors même que les dépenses des collectivités sont sensibles aux hausses des prix, notamment dans le secteur des énergies, et que les collectivités supportent les choix du gouvernement et l'effet « gilets jaunes » reportés au niveau local.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des départements restera stable en 2020. Toutefois, elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal (180 millions d'euros) en faveur des collectivités les plus fragiles. Déjà en 2019, la stabilité du montant total de la dotation globale de fonctionnement (DGF) n'a pas empêché que plus de 45 % des communes, dont Megève, voient leur DGF totale.

Enfin, afin de procéder à la suppression de l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires. L'Etat transfère aux communes une fraction du produit de la taxe foncière correspondant strictement au produit de taxe d'habitation supprimé. Le Projet de Loi de Finances 2020 devra régler de nombreuses questions : année de référence servant au calcul de la compensation, liaison des taux, devenir des actuelles taxes adossées à la taxe d'habitation. Il est également annoncé une révision des valeurs locatives des locaux d'habitation. Toutefois, il est annoncé que ladite réforme ne produira ses premiers effets qu'à partir de 2026.

Les collectivités devront donc demeurer attentives aux propositions et aux débats de l'année 2020 qui impacteront leurs budgets ultérieurs. C'est dans ce contexte incertain que le budget 2020 a été construit.

C. Généralités

1. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), à la valorisation du patrimoine immobilier (loyers notamment), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. En ce qui concerne la fiscalité, il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2019.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

2. Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes :
 - o Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),
 - o Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection du réseau d'éclairage public...),
 - o Le FCTVA. Le FCTVA est une compensation de l'Etat à la commune, à un taux forfaitaire (16,404%), de la charge de TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement et que la commune ne peut pas récupérer par la voie fiscale.

A cela s'ajoute l'autofinancement que la commune dégage de sa section de fonctionnement.

II. Budget principal

A. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Atténuations de charges	80 000,00 €	Charges à caractère général	8 250 571,43 €
Produits services	2 174 762,00 €	Charges de personnel	8 464 466,00 €
Impôts et taxes	25 483 398,70 €	Atténuations de produits	1 256 428,00 €
Dotations et participations	2 515 600,00 €	Autres charges de gestion courante	13 217 093,29 €
Autres produits de gestion courante	1 670 046,79 €		
Total des recettes de gestion courante	31 923 807,49 €	Total des dépenses de gestion courante	31 188 558,72 €
Produits financiers	692 941,11 €	Charges financières	654 486,88 €
Produits exceptionnels	50 300,00 €	Charges exceptionnelles	29 000,00 €
Reprise sur amortissements et provision	- €	Dotations aux amortissements et aux prov	25 000,00 €
		Dépenses imprévues	100 000,00 €
TOTAL des recettes réelles	32 667 048,60 €	TOTAL des dépenses	31 997 045,60 €
Opérations ordre transfert entre sections	218 882,26 €	Virement à la section d'investissement	5 587 902,89 €
Opération ordre Intérieur de la section	- €	Opération ordre transfert entre sections	3 234 384,37 €
		Opération ordre intérieur de la section	- €
TOTAL des recettes d'ordre	218 882,26 €	TOTAL des dépenses d'ordre	8 822 287,26 €
TOTAL	32 885 930,86 €	TOTAL	40 819 332,86 €
Résultat reporté	7 933 402,00 €	Résultat reporté	- €
TOTAL des recettes cumulées	40 819 332,86 €	TOTAL des dépenses cumulées	40 819 332,86 €

B. Vue d'ensemble de la section d'investissement

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Subventions d'investissement	360 312,04 €	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €
Emprunts et dettes assimilées	- €	Subventions d'équipement versées	472 332,44 €
Immobilisations incorporelles	- €	Immobilisations corporelles	2 475 864,96 €
Subventions d'équipement versées	- €	Immobilisations reçues en affectation	7 484 186,24 €
Immobilisations corporelles	- €	Immobilisations en cours	3 085 000,00 €
Immobilisations reçues en affectation	- €		
Immobilisations en cours	- €	Total des opérations d'équipement	2 316 112,18 €
Total des recettes d'équipements	360 312,04 €	Total des dépenses d'équipement	15 833 495,82 €
Dotations, fonds divers et réserves	1 826 806,39 €	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	Subventions d'investissement	123 233,06 €
Autres subventions invest. Non transf.	- €	Emprunts et dettes assimilées	2 330 046,00 €
Dépôts et cautionnement reçus	7 000,00 €	Compte de liaison: affectation BA	- €
Compte de liaison : affectation BA	- €	Participation et créances rattachées	- €
Participation et créances rattachées	- €	Autres immobilisations financières	3 845 000,00 €
Autres immobilisations financières	4 466 123,16 €	Dépenses imprévues	100 000,00 €
Produits des cessions d'immo	4 353 000,00 €		
Total des recettes financières	10 652 929,55 €	Total des dépenses financières	6 448 279,06 €
TOTAL des recettes réelles	11 013 241,59 €	TOTAL des dépenses réelles	22 281 774,88 €
Virement de la section de fonctionnement	5 587 902,89 €	Opération ordre transfert entre sections	218 882,26 €
Opérations ordre transfert entre sections	3 234 384,37 €	Opérations patrimoniales	
Opérations patrimoniales			
TOTAL des recettes d'ordre	8 822 287,26 €	TOTAL des dépenses d'ordre	218 882,26 €
TOTAL	19 835 528,85 €	TOTAL	22 500 657,14 €
Résultat reporté	2 665 128,29 €	Résultat reporté	- €
TOTAL des recettes cumulées	22 500 657,14 €	TOTAL des dépenses cumulées	22 500 657,14 €

C. Eléments de compréhension

Au regard de l'incertitude attachée aux recettes de fonctionnement, un travail prospectif est difficile. Dans ces conditions, il est proposé de tenir compte d'évolutions modestes de la section de fonctionnement et des recettes d'investissement et de demeurer sur une enveloppe d'investissements maîtrisée.

1. Les recettes réelles de fonctionnement

La commune bénéficie de ressources fiscales dynamique permettant d'amoindrir la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation des charges de péréquation. Ce dynamisme pourrait marquer le pas avec la suppression de la taxe d'habitation et sa compensation par l'Etat. Dans ces conditions, une grande prudence doit être mise en œuvre quant aux ressources fiscales attendues au cours des prochains exercices comptables. La commune demeure donc attentive aux évolutions juridiques sur ces questions. Pour 2020, les ressources fiscales ont donc été estimées en prenant en compte le réalisé 2019, auquel a été appliqué le taux d'évolution des bases (0,9%). A la somme obtenue a été ajoutée la moitié de la valeur du rôle supplémentaire 2019.

Les cessions foncières réalisées par la commune en fin d'année 2019 / début 2020 permettront un dynamisme ponctuel et circonstancié des droits de mutation sur l'exercice 2020.

En ce qui concerne la DGF, les discussions autour du PLF 2020 laissent apparaître un maintien de l'enveloppe en montant tout en poursuivant la mise en œuvre de la péréquation entre commune. Aussi, la DGF est attendue au mieux stable par rapport au CA 2019 voire en légère baisse.

La baisse depuis deux ans de la fiscalité reversée (FPIC et FNGIR) nous permet d'anticiper un maintien de cette charge à son niveau actuel au cours de prochains exercices.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

La commune est impactée par des éléments exogènes dont les répercussions financières sont fortes : enneigement, coût des fluides (carburants, électricité...). Ce dynamisme est indépendant des mesures portées par la commune comme le développement des interventions d'entretien dans le parc immobilier ou véhicules. En outre, il est anticipé l'augmentation des charges liées aux bus gaz (nouveau marché public), le coût des prestations de service liées à la révision du PLU et le financement du critérium du Dauphiné qui fera étape à Megève en 2020.

La masse salariale est notamment impactée par le niveau de service aux usagers, le GVT, le passage de 10h à 20 heures supplémentaires pouvant être payées par mois. Il convient, en outre, d'anticiper l'effet du dégel des primes en 2020 dont l'impact est estimé à 330K€ (budget consolidé). Ces hausses seront compensées par les efforts déployés pour optimiser la masse salariale et conduira à une légère baisse de ce poste par rapport au BP2019, hors facteurs exogènes.

3. Les subventions aux budgets annexes

Il est nécessaire de rappeler qu'un abondement du budget général à certains budgets annexes, lorsque les règles financières et comptables le permettent, évite d'augmenter de manière démesurée le coût du service ou permet de réaliser des opérations qu'il convient dans un souci de lisibilité comptable d'individualiser.

Des délibérations spécifiques sont adoptées par le conseil municipal visant la mise en place de ces subventions. Elles sont versées de manière échelonnée en fonction des besoins en trésorerie du budget annexe. Le montant définitif peut être inférieur aux estimations votées afin de correspondre aux besoins réels du budget annexe, des économies réalisées et des recettes générées.

En l'occurrence pour l'année 2020, les subventions estimées sont les suivantes :

En €	BP2018	BP2019	BP2020	Evol BP2019/2020
Fonctionnement				
BA PK	150 000,00	384 680,72	380 000,00	-1,22%
BA Palais	5 729 585,84	5 219 464,63	5 599 785,16	7,29%

BA COMEVEN	3 766 421,04	3 241 356,88	3 752 602,61	15,77%
Total	9 646 006,88	8 845 502,23	9 732 387,77	10,03%
Investissement				
BA Palais	450 000,00	814 000,00	1 643 123,16	80,89%
Total	450 000,00	814 000,00	1 643 123,16	80,89%

En ce qui concerne le budget annexe parkings, la subvention vise à couvrir la fraction du crédit-bail ne pouvant être supportée par la régie.

Pour le budget annexe palais, la subvention vise à compenser l'augmentation des charges de personnel résultant de transfert de certains services du budget principal vers le budget annexe. En outre, et bien que l'exercice 2019 ait conduit à une augmentation des recettes perçues par ce budget, ces dernières ne sont pas à hauteur des prévisions attendues. En outre, les charges de personnel ont augmenté. Dans ces conditions, les excédents antérieurs ont été consommés en clôture. La subvention vise donc à anticiper la couverture des charges 2020 mais également à la reconstitution d'excédents en cas de recettes conformes aux prévisions du BP2020. La subvention d'équipement vise la couverture des investissements inscrits en 2020.

Enfin, pour le budget annexe COMMEVEN, la subvention vise à couvrir l'augmentation des charges résultant de la politique nouvelle impulsée par la nouvelle direction de l'office du tourisme conduisant à un développement de la politique de tourisme actuellement mise en œuvre permettant d'une part d'assurer la promotion du village/station et, d'autre part, d'offrir des manifestations de qualité tout au long de l'année. En outre, les recettes perçues au titre de l'exercice 2019 ayant été inférieures aux prévisions en raison du départ d'agents au service commercialisation, la subvention vise également à la reconstitution d'excédents en cas de recettes conformes aux prévisions du BP2020.

4. Les participations aux organismes de regroupement

Le SIVOM du Jaillet assure, notamment, la gestion des navettes et de la gendarmerie. Afin d'équilibrer ce budget, les communes membres (Megève, Combloux, Praz-sur-Arly et Demi-Quartier) versent une participation. Au titre du budget 2020, la participation de Megève s'élèverait à 135 954,24€.

Le SIVU espace Jaillet regroupe les communes de Megève, Combloux, Demi-Quartier, Cordon, Sallanches et La Giettaz. Il assure l'organisation du service public des remontées mécaniques sur le secteur du massif du Jaillet. Au titre du budget 2020, la participation de Megève s'élèverait à 257 499,66€.

5. Les recettes d'investissement

Les opérations immobilières consécutives aux cessions foncières portées par la commune sont de grande ampleur et permettront de bénéficier d'une taxe d'aménagement importante. Comme le réalisé 2019, le prévisionnel 2020 tient compte de ce boni. En dehors des opérations exceptionnelles, la taxe d'aménagement connaît un rythme d'encaissement assez constant.

Le FCTVA est simulé au plus juste sur les dépenses d'équipement de n-1. La méthode utilisée est rigoureuse et permet une estimation du FCTVA qui sera perçu. Cette méthode a été utilisée pour la préparation du BP 2020.

Enfin, la commune poursuit sa dynamique de recherches de financement et engagera des demandes de subventions pour les opérations d'investissement initiées en 2020. Etant précisé ici que la commune pâtit de son image et ne bénéficie pas du même niveau de subventions que des communes plus urbaines ou rurales.

Il est utile de préciser que l'état des subventions au 31 décembre 2019 est le suivant. Cet état comprend les subventions obtenues, en cours de versement ou en instruction. Les subventions soldées n'y figurent pas.

Conseil Municipal de la Commune de Megève – 11 février 2020

DOSSIER	DEPENSE SUBVENTION- NABLE	ORGANIS- ME VERSANT LA SUBVENTION	DATE DE L'ARRETE / CONVENTION / DELIBERATION	SUIVI PROCEDURE	MONTANT SUBVENTION ATTRIBUEE	PERCU 2017	PERCU 2018	PERCU 2019	A PERCEVOIR
BUDGET PRINCIPAL									
CHEVAN Alpage - Création captage - Programme 2019	120 000	Dossier SEA		Reports des travaux en 2020					
GCRECHE - Aménagement Grande Crèche - 2017 2019	430 000,00 €	CAF	Convention objectif 14/12/2018 Taux : 37%	Date butoir pour solliciter solde subv : 22/11/2021	159 100,00 €			140 222,00 €	18 878,00 €
CRECHET - Aménagement Crèche touristique - 2018 2019	221 665,00 €	Conseil Régional	Arrêté attributif 11/02/2019 Taux : 20%	1AC titre 1256/2019 04/10/2019 : Demande versement 2AC	44 333,00 €			13 873,89 €	30 459,11 €
GCRECHE - Aménagement aire de jeux 2019	24 990 € HT	CAF	Courrier attributif du 17/10/2019 Taux 80%	Travaux mandatés à 98%. En attente facturation solde sté APY	19 992,00 €				19 992,00 €
CHAPCALV - Restauration chapelles du Calvaire 2020-2021	95 685,00 €	DRAC	Délib CM 17/12/2019	En cours d'instruction					
CASSIOZ - Construction logements sociaux Cassioz - SEMCODA - 2017 2019		CCPMB	Commune perçoit subvention de CCPMB Reversement à SEMCODA Délibérations CM 17/12/12, 26/05/15, 19/01/16 et 12/06/17	Solde subvention sera versé sur présentation DAACT	42 931,20 €	25 758,72 €			17 172,48 €
CLOS JOLI - Construction logements sociaux - Poste Habitat - 2017 2019		CCPMB	Convention 08/02/2018 Commune perçoit subvention de CCPMB Pas de reversement à Poste Habitat Délibérations CM 22/12/15, 19/01/16, 24/01/17	Solde subvention sera versé sur présentation DAACT	27 823,20 €		16 693,92 €		11 129,28 €
LOGEMENTS SOCIAUX - Opération SCCV Rue de la Poste - Opération La Contamine		CCPMB	Délibération 2019-210-DEL 24/09/2019	08/10/2019 : Délib transmise à CCPMB En cours d'instruction					
		CCPMB		08/10/2019 : Délib transmise à CCPMB En cours d'instruction					
FEIGE Aménagement rue Charles Feige - Dispositif Bonus Bourgs-centres		Conseil Régional	programmation de la délibération Juillet 2019	En cours d'instruction - dossier adressé en attente des pièces complémentaires	Prévision nel : 53 833 €				
		CD74	programmation de la délibération Juillet 2019	En cours d'instruction	Prévision nel : 819 394 €				
ROTSCHI Reprise structure route Edmond de Rothschild 2018 2019	808 689,97 €	CD74	Accord du Département pour participation 40 % des travaux reprise structure+revêtement (hors tranche)	CM 18/06/2019 + convention du 29/08/2019	73 269,11 €			14 654,00 €	58 615,11 €
CDAS 2019 - Aménagement de voirie Route du COIN	75 000,00 €	CD74	Délib CM 05/02/2019 Coût estimatif : 930 000 € HT dont 160 000 € voirie - Taux 40%	05/11/2019 : Courrier notification CD	30 000,00 €				30 000,00
CDAS 2019 - Aménagement de voirie Rue Charles FEIGE	100 000,00 €	CD74	Délib CM 05/02/2019 Coût estimatif : 1 420 000 € HT rue Ch. Feige + 310 000 € HT rue du Crêt - Taux 40%	05/11/2019 : Courrier notification CD	40 000,00 €				40 000,00
CDAS 2019 - Remplacement de bornes escamotables - Sécurisation de la zone piétonne		CD74	Délib CM 05/02/2019 Coût estimatif : 500 000 € HT de travaux hors maintenance	En cours d'instruction	Prévision nel : 201 255,59 €				
CDAS 2019 - Mise aux normes du cinéma le Panoramic		CD74	Délib CM 05/02/2019 Coût estimatif : 100 000 € HT	En cours d'instruction					
CDAS 2019 - Rénovation d'un skate park		CD74	Délib CM 05/02/2019 Coût estimatif : 200 000 € HT	En cours d'instruction					
Aide à la restauration du patrimoine mobilier et immobilier non protégé - 2019		CD74	Délib CM 05/02/2019 Coût estimatif : 67 000 € TTC	En cours d'instruction					
Travaux sylvicoles subventionnables - Programme 2018	9 750,00 €	Conseil régional	Délib CM 27/02/2018	En cours	2 925,00 €				2 925,00 €
Travaux sylvicoles subventionnables - Programme 2019	17 902,00 €	Sylv'Acct es	Délib CM 12/03/2019 Dossier demande aide financière 22/03/19	En cours	6 112,00 €				6 112,00 €

Conseil Municipal de la Commune de Megève – 11 février 2020

	5 985,00 €	Conseil régional	Délib CM 12/03/2019 Dossier demande aide financière 22/03/19	En cours	1 796,00 €				1 796,00 €
--	---------------	---------------------	--	----------	---------------	--	--	--	---------------

BUDGETS ANNEXES

EAU - Aides à réalisation d'études en eau et assainissement		CD74	Courrier attributif 11/12/2017	En cours Dde présentée au CE du 09/10/19 dans le cadre du schéma directeur d'eau potable	3 345,00 €	2 007,00 bt eau			1 338,00 bt eau
ASSAINISSEMENT - Mise en place autosurveillance du réseau d'assainissement	267 500 € TTC	Agence de l'eau	Délibération CM 04/11/2014 Dépense prévisionnelle : 267 500 € TTC	En cours IAC subvention : 33 000 € perçu en 2016 en attente manuel STEP					33 000,00 bt assainisse ment
Amélioration continue du rendement du réseau d'eau potable - 2019		CD74 Agence de l'eau	Délibération CM 05/02/2019	En cours Pas de réalisation en 2019					
Détection des réseaux - 2019		CD74 Agence de l'eau	Délibération CM 05/02/2019	En cours sollicité le CG pour pièces à fournir					
Amélioration continue du rendement du réseau d'eau potable - 2019		CD74 Agence de l'eau	Délibération CM 05/02/2019	En cours Pas de réalisation en 2019					
Détection des réseaux - 2019		CD74 Agence de l'eau	Délibération CM 05/02/2019	En cours sollicité le CG pour pièces à fournir					
CDAS 2019 - Rénovation parking du Village		CD74	Délibération CM 05/02/2019 Coût estimatif : 1 400 000 € HT	En cours d'instruction					
PALAIS - Rénovation énergétique - installations techniques du palais - CDAS 2019	170 000 € HT	CD74	Délibération CM 12/03/2019	En cours d'instruction					
PALAIS - Réfection plafonds piscine - Région - 2019	500 000 HT	Région- contrat ambition	Délibération CM 18/06/2019	En cours Subvention du CR traité par la CCPMB	Prévision nel : 30 000,00 €				
PALAIS - Réfection plafonds piscine - CDAS 2019	25 000,00 €	CD74	Délibération CM 12/03/2019 Taux 40%	05/11/2019 : Courrier notification CD En cours	10 000,00 €				10 000 € bt le palais
PALAIS - Pôle culture - Aménagement salles expositions d'art et de culture moderne - CDAS 2019	200 000 € HT	CD74	Délibération CM 12/03/2019	En cours					
PALAIS - Pôle culture - Aménagement salles expositions d'art et de culture moderne ESPCULT - CDAS 2019	200 000 € HT	DRAC	Délibération CM 12/03/2019 Arrêté attributif du 02/09/2019 Taux 30%	Subvention versée avant travaux Titre 57/2019 A justifier : dépenses réalisées + bilan financier (coût/subv/autofinancement)	60 000,00 €			60 000,00 bt le palais	

6. Les dépenses d'équipement

Il est nécessaire de rappeler que les dépenses d'investissement de la commune sont de trois ordres.

a) Les dépenses récurrentes

Elles ont un caractère annuel et permettent le renouvellement et l'entretien courant du parc immobilier et mobilier. Elles recouvrent les travaux d'entretien des ponts et murs de soutènement, les travaux d'enfouissement de réseaux, la signalétique, le renouvellement du parc automobile, les diagnostics réglementaires, les achats de mobiliers et matériels, la modernisation des outils informatiques et infrastructures informatiques, l'entretien du patrimoine culturel, les travaux environnementaux (ONF...). Elles sont estimées à 1,95M€ pour 2020.

b) Les dépenses individualisées

Elles visent à améliorer l'offre et le fonctionnement des services publics offerts à la population. Elles concernent des opérations d'investissement clairement identifiées dans le budget et limitées dans le temps. L'année 2020 sera marquée par le renouvellement du conseil municipal. Dans l'hypothèse d'un changement de municipalité et d'une priorisation différente des dossiers, il est proposé de limiter les investissements aux opérations indispensables, partiellement engagées ou prévues dans le précédent PPI. Compte tenu de ce qui précède, pourraient se dérouler en 2020 les opérations suivantes : aménagements finaux skate park (10K€), remplacement des bornes d'accès au centre-ville (25K€), affichage réglementaire (78K€), campagne de remplacement panneaux directionnels (30K€), réfection complète de la façade et des balcons de la maison de la montagne (330K€), réfection toiture et réfection de l'abri taxi (8K€), aménagement patinoire centrale (350K€), réhabilitation du terrain arrière de l'église (72K€), création d'une halle alimentaire permanente de produits issus de la filière courte dans l'autogare (330K€), architecture Symplivity Hyper-convergence (sécurité informatique et

stockage - 158K€). Le solde du paiement de la concession d'aménagement du quartier du Paddock sera à prévoir ainsi que la déconsignation du solde du produit de cession dudit terrain.

De nouvelles opérations pourront être arbitrées après les élections municipales et, si nécessaire, une décision modificative pourra être adoptée pour les affectations de crédits.

c) Les dépenses à caractère exceptionnel

Elles concernent des programmes d'investissement qui sont clairement identifiées dans le budget et visent la construction d'équipements neufs ou la rénovation lourde d'équipements existants. Ce sont des dépenses caractérisées par leur pluriannualité. S'agissant d'une validation pluriannuelle des investissements, il peut être retenu la technique des autorisations de programme (AP). Elles se définissent comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles sont votées par le conseil municipal à l'occasion d'une délibération distincte du vote du budget et sont assorties d'un échéancier de paiement prévisionnel. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Ce mécanisme d'autorisation budgétaire de programmes pluriannuels autorise l'exécutif à avoir une vision à long terme des investissements qu'il entend réaliser. L'autorisation de programme ne permet que l'engagement de la dépense mais ni son ordonnancement, ni son paiement. Chaque année, il est nécessaire de voter les crédits correspondants. Les Crédits de Paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Pour l'année 2020, il est prévu le lancement d'une opération à caractère exceptionnel et la poursuite des deux opérations lancées en 2019 :

- Poursuite de l'opération d'extension de la zone piétonne rue Charles Feige comprenant la reprise des réseaux. Montant estimé de l'opération 2,6M€ TTC impactant le budget principal et les budgets annexes eau et assainissement. L'opération se répartirait sur trois exercices comptables (2019-2021).
- Poursuite de l'opération d'extension et de réhabilitation du centre technique municipal. Montant estimé de l'opération 4,4M€ TTC impactant le budget principal. L'opération se répartirait sur quatre exercices comptables (2019-2023).
- Nouvelle opération de reprise de réseaux et de réfection de la RD1212/Rue Muffat de St Amour. Montant estimé de l'opération 2,6M€ TTC impactant le budget principal et les budgets annexes eau et assainissement. L'opération se répartirait sur deux exercices comptables (2020-2023) et intervient en coordination avec le chantier de la concession d'aménagement du quartier du Paddock.

7. Points à noter

a) Opération du Paddock

Pour mémoire, la commune a procédé à la cession des parcelles AN n°51 et AN n°52 « Quartier du Paddock » pour un montant de 3.898.000 €HT (trois millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille euros).

Cette cession s'inscrit dans le processus de mise en œuvre de la concession d'aménagement signé par la Commune et la société TERACTION. Pour mémoire, en application de la réglementation en vigueur, et notamment les articles L. 300-1, L.300-4 et L.300-5 du code de l'urbanisme, la commune a concédé à l'aménageur qui l'accepte, l'étude et la réalisation de l'opération d'aménagement dite du Paddock. L'opération d'aménagement a pour ambition de créer un complexe commercial et hôtelier, accompagné d'un parking de centre-ville.

Les équipements publics dont la valeur est inscrite au bilan de l'opération seront constitués des éléments suivants :

- Espaces extérieurs : jardin alpin, passerelle sur l'Arly...
- Un parc public de stationnement souterrain de 120 places.

Afin de permettre la réalisation du projet, l'aménageur a acquis auprès de la commune les parcelles sus énoncées. Au terme des travaux, la commune fera l'acquisition des équipements publics référencés plus avant.

Dans ces conditions, et afin de ne pas mobiliser de financements autres, la commune mobilisera le produit de la vente des parcelles pour financer l'achat des équipements publics. Afin d'éviter la déperdition de trésorerie pour des décaissements non affectés à cette opération et ainsi de réserver ces fonds, les fonds ont été consignés en 2018.

En conformité avec le plan de financement de l'opération et le contrat conclu avec l'aménageur, la commune va procéder à la déconsignation totale des fonds pour procéder au dernier paiement attaché à cette opération.

III. Endettement

La commune a choisi de ne pas recourir à l'emprunt afin de poursuivre sa politique de désendettement.

IV. Budget EAU

A. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Atténuations de charges	160 000,00 €	Charges à caractère général	359 056,00 €
Ventes produits fabriqués, prestations	1 251 500,00 €	Charges de personnel	350 000,00 €
Produits issus de la fiscalité	- €	Atténuations de produits	200 000,00 €
Subvention d'exploitation	- €	Autres charges de gestion courante	3 705,00 €
Autres produits de gestion courante	80 000,00 €		
Total des recettes de gestion courante	1 491 500,00 €	Total des dépenses de gestion courante	912 761,00 €
Produits financiers	- €	Charges financières	97 989,48 €
Produits exceptionnels	5 300,00 €	Charges exceptionnelles	4 500,00 €
Reprises provisions semi-budgétaires	- €	Dotations provisions et dépréciations	3 000,00 €
		Dépenses imprévues	10 000,00 €
TOTAL des recettes réelles	1 496 800,00 €	TOTAL des dépenses	1 028 250,48 €
Opérations ordre transfert entre sections	26 898,71 €	Virement à la section d'investissement	444 388,21 €
Opération ordre intérieur de la section	- €	Opération ordre transfert entre sections	419 453,33 €
		Opération ordre intérieur de la section	- €
TOTAL des recettes d'ordre	26 898,71 €	TOTAL des dépenses d'ordre	863 841,54 €
TOTAL	1 523 698,71 €	TOTAL	1 892 092,02 €
Résultat reporté	368 393,31 €	Résultat reporté	- €
TOTAL des recettes cumulées	1 892 092,02 €	TOTAL des dépenses cumulées	1 892 092,02 €

B. Vue d'ensemble de la section d'investissement

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Subventions d'investissement	11 338,00 €	Immobilisations incorporelles	133 577,97 €
Emprunts et dettes assimilées	- €	Immobilisations corporelles	567 543,16 €
Immobilisations incorporelles	- €	Immobilisations reçues en affectation	- €
Immobilisations corporelles	- €	Immobilisations en cours	- €
Immobilisations reçues en affectation	- €	Total des opérations d'équipement	127 095,52 €
Immobilisations en cours	- €		
Total des recettes d'équipements	11 338,00 €	Total des dépenses d'équipement	828 216,65 €
Dotations, fonds divers et réserves	- €	Dotations, fonds divers et réserves	- €
Réserves	295 288,69 €	Subventions d'investissement	- €
Dépôts et cautionnement reçus	- €	Emprunts et dettes assimilées	264 385,00 €
Compte de liaison : affectation BA	- €	Compte de liaison : affectation BA	- €
Participation et créances rattachées	- €	Participation et créances rattachées	- €
Autres immobilisations financières	- €	Autres immobilisations financières	- €
		Dépenses imprévues	25 962,31 €
Total des recettes financières	295 288,69 €	Total des dépenses financières	290 347,31 €
TOTAL des recettes réelles	306 626,69 €	TOTAL des dépenses réelles	1 118 563,96 €
Virement de la section de fonctionnement	444 388,21 €	Opération ordre transfert entre sections	26 898,71 €
Opérations ordre transfert entre sections	419 453,33 €	Opérations patrimoniales	- €
Opérations patrimoniales	- €		
TOTAL des recettes d'ordre	863 841,54 €	TOTAL des dépenses d'ordre	26 898,71 €
TOTAL	1 170 468,23 €	TOTAL	1 145 462,67 €
Résultat reporté		Résultat reporté	25 005,56 €
TOTAL recettes cumulées	1 170 468,23 €	TOTAL dépenses cumulées	1 170 468,23 €

C. Eléments de compréhension

En 2020, il est proposé de maintenir les tarifs au niveau actuel. Les charges de fonctionnement seront obligatoirement maîtrisées malgré l'augmentation de certaines dépenses comme le personnel (chap012), suite au dégel des primes. Les dépenses courantes (chap011) sont en légères baisses.

En exécution du programme pluriannuel d'investissements, la commune a initié d'importants chantiers de voiries en 2019 qui se poursuivront en 2020. Elle prévoit, pour 2020, la poursuite des travaux Rue Charles Feige et le lancement des études et travaux pour la RD1212 (AP/CP) qui associeront la régie. Le financement de ces travaux sera assuré par les ressources propres du budget. Enfin, la régie poursuivra son programme de rénovation de réseaux.

V. Budget Assainissement

A. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Atténuations de charges	- €	Charges à caractère général	1 195 300,00 €
Ventes produits fabriqués, prestations	2 022 000,00 €	Charges de personnel	155 200,00 €
Produits issus de la fiscalité	- €	Atténuations de produits	105 000,00 €
Subvention d'exploitation	- €	Autres charges de gestion courante	2 250,00 €
Autres produits de gestion courante	- €		
Total des recettes de gestion courante	2 022 000,00 €	Total des dépenses de gestion courante	1 457 750,00 €
Produits financiers	- €	Charges financières	5 545,11 €
Produits exceptionnels	1 000,00 €	Charges exceptionnelles	24 500,00 €
Reprises provisions semi-budgétaires	- €	Dotations provisions et dépréciations	9 200,00 €
		Dépenses imprévues	10 000,00 €
TOTAL des recettes réelles	2 023 000,00 €	TOTAL des dépenses	1 506 995,11 €
Opérations ordre transfert entre sections	12 333,53 €	Virement à la section d'investissement	1 499 582,47 €
Opération ordre intérieur de la section		Opération ordre transfert entre sections	392 661,73 €
		Opération ordre intérieur de la section	- €
TOTAL des recettes d'ordre	12 333,53 €	TOTAL des dépenses d'ordre	1 892 244,20 €
TOTAL	2 035 333,53 €	TOTAL	3 399 239,31 €
Résultat reporté	1 363 905,78 €	Résultat reporté	- €
TOTAL recettes cumulées	3 399 239,31 €	TOTAL dépenses cumulées	3 399 239,31 €

B. Vue d'ensemble de la section d'investissement

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Subventions d'investissement	33 000,00 €	Immobilisations incorporelles	276 714,82 €
Emprunts et dettes assimilées	- €	Immobilisations corporelles	1 676 946,47 €
Immobilisations incorporelles	- €	Immobilisations reçues en affectation	- €
Immobilisations corporelles	- €	Immobilisations en cours	4 658,00 €
Immobilisations reçues en affectation	- €	Total des opérations d'équipement	233 703,75 €
Immobilisations en cours	- €		
Total des recettes d'équipements	33 000,00 €	Total des dépenses d'équipement	2 192 023,04 €
Dotations, fonds divers et réserves	- €	Dotations, fonds divers et réserves	- €
Réserves	138 635,92 €	Subventions d'investissement	- €
Dépôts et cautionnement reçus	- €	Emprunts et dettes assimilées	15 500,00 €
Compte de liaison : affectation BA	- €	Compte de liaison: affectation BA	- €
Participation et créances rattachées	- €	Participation et créances rattachées	- €
Autres Immobilisations financières	- €	Autres immobilisations financières	- €
		Dépenses imprévues	50 000,00 €
Total des recettes financières	138 635,92 €	Total des dépenses financières	65 500,00 €
TOTAL des recettes réelles	171 635,92 €	TOTAL des dépenses réelles	2 257 523,04 €
Virement de la section de fonctionnement	1 499 582,47 €	Opération ordre transfert entre sections	12 333,53 €
Opérations ordre transfert entre sections	392 661,73 €	Opérations patrimoniales	- €
Opérations patrimoniales	- €		
TOTAL des recettes d'ordre	1 892 244,20 €	TOTAL des dépenses d'ordre	12 333,53 €
TOTAL	2 063 880,12 €	TOTAL	2 269 856,57 €
Résultat reporté	205 976,45 €	Résultat reporté	- €
TOTAL recettes cumulées	2 269 856,57 €	Total dépenses cumulées	2 269 856,57 €

C. Eléments de compréhension

En 2020, il est proposé de maintenir les tarifs au niveau actuel. Les charges de fonctionnement seront obligatoirement maîtrisées.

En exécution du programme pluriannuel d'investissements, la commune a initié d'importants chantiers de voiries en 2019 qui se poursuivront en 2020. Elle prévoit, pour 2020, la réalisation de travaux de voiries Rue Ch. Feige et RD1212 (AP/CP) qui associeront la régie. Le financement de ces travaux sera assuré par les ressources propres du budget. Enfin, la régie poursuivra son programme de rénovation de réseaux.

VI. Budget Parcs de stationnement

A. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Atténuations de charges	- €	Charges à caractère général	865 461,00 €
Ventes produits fabriqués, prestations	1 625 000,00 €	Charges de personnel	311 790,00 €
Produits issus de la fiscalité	- €	Atténuations de produits	- €
Subvention d'exploitation	380 000,00 €	Autres charges de gestion courante	5,00 €
Autres produits de gestion courante	39 700,00 €		
Total des recettes de gestion courante	2 044 700,00 €	Total des dépenses de gestion courante	1 177 256,00 €
Produits financiers	- €	Charges financières	197 498,35 €
Produits exceptionnels	8 600,00 €	Charges exceptionnelles	2 800,00 €
Reprise sur provisions et dépréciations	- €	Dotations provisions et dépréciations	- €
		Dépenses imprévues	10 100,00 €
TOTAL des recettes réelles	2 053 300,00 €	TOTAL des dépenses	1 387 654,35 €
Opérations ordre transfert entre sections	94 476,62 €	Virement à la section d'investissement	392 278,64 €
Opération ordre intérieur de la section	- €	Opération ordre transfert entre sections	615 956,28 €
		Opération ordre intérieur de la section	- €
TOTAL des recettes d'ordre	94 476,62 €	TOTAL des dépenses d'ordre	1 008 234,92 €
TOTAL	2 147 776,62 €	TOTAL	2 395 889,27 €
Résultat reporté	248 112,65 €	Résultat reporté	
TOTAL recettes cumulées	2 395 889,27 €	TOTAL dépenses cumulées	2 395 889,27 €

B. Vue d'ensemble de la section d'investissement

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Subventions d'investissement	120 000,00 €	Immobilisations incorporelles	52 166,50 €
Emprunts et dettes assimilées	- €	Immobilisations corporelles	2 049 151,24 €
Immobilisations incorporelles	- €	Immobilisations reçues en affectation	- €
Immobilisations corporelles	- €	Immobilisations en cours	211 066,37 €
Immobilisations reçues en affectation	- €		
Immobilisations en cours	- €		
Total des recettes d'équipements	120 000,00 €	Total des dépenses d'équipement	2 312 384,11 €
Dotations, fonds divers et réserves	- €	Dotations, fonds divers et réserves	- €
Réserves	- €	Subventions d'investissement	- €
Dépôts et cautionnement reçus	- €	Emprunts et dettes assimilées	469 448,00 €
Compte de liaison : affectation BA	- €	Compte de liaison: affectation BA	- €
Participation et créances rattachées	- €	Participation et créances rattachées	- €
Autres immobilisations financières	- €	Autres immobilisations financières	- €
		Dépenses imprévues	100 000,00 €
Total des recettes financières	- €	Total des dépenses financières	569 448,00 €
TOTAL des recettes réelles	120 000,00 €	TOTAL des dépenses réelles	2 881 832,11 €
Virement de la section de fonctionnement	392 278,64 €	Opération ordre transfert entre sections	94 476,62 €
Opérations ordre transfert entre sections	615 956,28 €	Opérations patrimoniales	- €
Opérations patrimoniales	- €		
TOTAL des recettes d'ordre	1 008 234,92 €	TOTAL des dépenses d'ordre	94 476,62 €
TOTAL	1 128 234,92 €	TOTAL	2 976 308,73 €
Résultat reporté	1 848 073,81 €	Résultat reporté	
TOTAL recettes cumulées	2 976 308,73 €	TOTAL dépenses cumulées	2 976 308,73 €

C. Eléments de compréhension

En 2020, il est proposé de maintenir la même ligne de conduite. Une légère augmentation des dépenses de personnel sera attendue en raison de l'embauche d'un agent et de l'ouverture d'un volume de prime allouée aux résultats.

En continuité de ce qui a été engagé lors de l'exercice précédent, les travaux de réfection du parking du village seront budgétés comprenant la reprise d'étanchéité (en lien avec le budget principal), la réfection et l'embellissement intérieur et des travaux d'accessibilité avec la mise en place de l'ascenseur. Ces travaux sont réalisés en coordination avec les travaux de l'autogare et du jardin alpin.

VII. Budget Palais

A. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Racettes	Montant	Dépenses	Montant
Atténuations de charges	2 700,00 €	Charges à caractère général	2 570 000,00 €
Ventes produits fabriqués, prestations	2 550 000,00 €	Charges de personnel	3 510 000,00 €
Produits issus de la fiscalité	- €	Atténuations de produits	- €
Subvention d'exploitation	5 610 785,16 €	Autres charges de gestion courante	10,00 €
Autres produits de gestion courante	50 000,00 €		
Total des recettes de gestion courante	8 213 485,16 €	Total des dépenses de gestion courante	6 080 010,00 €
Produits financiers	- €	Charges financières	822 100,00 €
Produits exceptionnels	- €	Charges exceptionnelles	- €
Reprises provisions semi-budgétaires	- €	Dotations provisions et dépréciations	- €
		Dépenses imprévues	20 000,00 €
TOTAL des recettes réelles	8 213 485,16 €	TOTAL des dépenses	6 922 110,00 €
Opérations ordre transfert entre sections	128 450,54 €	Virement à la section d'investissement	- €
Opération ordre intérieur de la section	- €	Opération ordre transfert entre sections	1 398 246,45 €
		Opération ordre intérieur de la section	- €
TOTAL des recettes d'ordre	128 450,54 €	TOTAL des dépenses d'ordre	1 398 246,45 €
TOTAL	8 341 935,70 €	TOTAL	8 320 356,45 €
Résultat reporté		Résultat reporté	21 579,25 €
TOTAL recettes cumulées	8 341 935,70 €	TOTAL dépenses cumulées	8 341 935,70 €

B. Vue d'ensemble de la section d'investissement

Immobilisations incorporelles	- €	Immobilisations reçues en affectation	- €
Immobilisations corporelles	- €	Immobilisations en cours	48 081,67 €
Immobilisations reçues en affectation	- €		
Immobilisations en cours	- €		
Total des recettes d'équipements	1 653 123,16 €	Total des dépenses d'équipement	1 989 350,66 €
Dotations, fonds divers et réserves	109 000,00 €	Dotations, fonds divers et réserves	- €
Réserves	- €	Subventions d'investissement	- €
Dépôts et cautionnement reçus	- €	Emprunts et dettes assimilées	1 220 526,00 €
Compte de liaison : affectation BA	- €	Compte de liaison: affectation BA	- €
Participation et créances rattachées	- €	Participation et créances rattachées	- €
Autres immobilisations financières	- €	Autres immobilisations financières	- €
		Dépenses imprévues	5 000,00 €
Total des recettes financières	109 000,00 €	Total des dépenses financières	1 225 526,00 €
TOTAL des recettes réelles	1 762 123,16 €	TOTAL des dépenses réelles	3 214 876,66 €
Virement de la section de fonctionnement	- €	Opération ordre transfert entre sections	128 450,54 €
Opérations ordre transfert entre sections	1 398 246,45 €	Opérations patrimoniales	- €
Opérations patrimoniales	- €		
TOTAL des recettes d'ordre	1 398 246,45 €	TOTAL des dépenses d'ordre	128 450,54 €
TOTAL	3 160 369,61 €	TOTAL	3 343 327,20 €
Résultat reporté	182 957,59 €	Résultat reporté	
TOTAL recettes cumulées	3 343 327,20 €	TOTAL dépenses cumulées	3 343 327,20 €

C. Eléments de compréhension

En 2020, les recettes de fonctionnement sont inscrites de manière stable par rapport au réalisé 2019 (2,6M€ - chap70 et 75). La subvention d'exploitation est inscrite pour 5,6M€. Etant précisé qu'elle n'est versée qu'en fonction du besoin réel du budget.

Les charges de fonctionnement seront obligatoirement maîtrisées malgré l'augmentation de certaines dépenses comme le personnel (chap012), suite à la revalorisation des primes de résultats et le basculement de services du budget principal vers ce budget annexe (3,5M€).

A titre prudentiel, les charges à caractère général sont inscrites pour 2,57M€, montant stable à celui du budget primitif 2019, malgré l'effet attendu des travaux réalisés pour générer des économies d'énergie ou de charges (ex : turbine, dissociation bassins balnéo, neutraliseur de chlore).

Les principaux investissements envisagés sont les suivants :

- Travaux d'aménagement locaux patinoire centrale (40 000€ TTC)
- Réfection du plafond des piscines intérieures (614 000€ TTC)
- Mise place d'un neutraliseur de chlore pour économie d'eau (150 000€ TTC)
- Mise en conformité du pédiluve extérieur (15 000 € TTC)
- Réfection court de tennis (38 000€ HT)
- Changement panoplie et échangeur thermique pour économie d'énergie (200 000€ TTC)
- Réfection des plages piscine extérieure (50 000€ TTC)
- Relampage LED de certains secteurs (15 000 € TTC pour un secteur, 50 000€ pour la patinoire intérieure)

VIII. Budget COMM/EVEN

A. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Atténuations de charges	- €	Charges à caractère général	4 124 923,00 €
Ventes produits fabriqués, prestations	1 700 000,00 €	Charges de personnel	1 700 000,00 €
Produits issus de la fiscalité	- €	Atténuations de produits	- €
Subvention d'exploitation	3 752 602,61 €	Autres charges de gestion courante	10,00 €
Autres produits de gestion courante	600 000,00 €		
Total des recettes de gestion courante	6 052 602,61 €	Total des dépenses de gestion courante	5 824 933,00 €
Produits financiers	- €	Charges financières	2 500,00 €
Produits exceptionnels	- €	Charges exceptionnelles	- €
Reprises provisions semi-budgétaires	- €	Dotations provisions et dépréciations	15 000,00 €
		Dépenses imprévues	5 000,00 €
TOTAL des recettes réelles	6 052 602,61 €	TOTAL des dépenses	5 847 433,00 €
Opérations ordre transfert entre sections	- €	Virement à la section d'investissement	119 012,82 €
Opération ordre intérieur de la section	- €	Opération ordre transfert entre sections	86 156,79 €
		Opération ordre intérieur de la section	- €
TOTAL des recettes d'ordre	- €	TOTAL des dépenses d'ordre	205 169,61 €
TOTAL	6 052 602,61 €	TOTAL	6 052 602,61 €
Résultat reporté		Résultat reporté	- €
TOTAL recettes cumulées	6 052 602,61 €	TOTAL dépenses cumulées	6 052 602,61 €

B. Vue d'ensemble de la section d'investissement

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Subventions d'investissement	- €	Immobilisations incorporelles	- €
Emprunts et dettes assimilées	- €	Immobilisations corporelles	91 768,00 €
Immobilisations incorporelles	- €	Immobilisations reçues en affectation	- €
Immobilisations corporelles	- €	Immobilisations en cours	- €
Immobilisations reçues en affectation	- €		
Immobilisations en cours	- €		
Total des recettes d'équipements	- €	Total des dépenses d'équipement	91 768,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	- €	Dotations, fonds divers et réserves	- €
Réserves	16 512,71 €	Subventions d'investissement	- €
Dépôts et cautionnement reçus	- €	Emprunts et dettes assimilées	- €
Compte de liaison : affectation BA	- €	Compte de liaison : affectation BA	- €
Participation et créances rattachées	- €	Participation et créances rattachées	- €
Autres immobilisations financières	- €	Autres immobilisations financières	- €
		Dépenses imprévues	5 000,00 €
Total des recettes financières	16 512,71 €	Total des dépenses financières	5 000,00 €
TOTAL des recettes réelles	16 512,71 €	TOTAL des dépenses réelles	96 768,00 €
Virement de la section d'exploitation	119 012,82 €	Opération ordre transfert entre sections	- €
Opérations ordre transfert entre sections	86 156,79 €	Opérations patrimoniales	- €
Opérations patrimoniales	- €		
TOTAL des recettes d'ordre	205 169,61 €	TOTAL des dépenses d'ordre	- €
TOTAL	221 682,32 €	TOTAL	96 768,00 €
Résultat reporté		Résultat reporté	124 914,32 €
TOTAL recettes cumulées	221 682,32 €	TOTAL dépenses cumulées	221 682,32 €

C. Eléments de compréhension

En 2020, il est proposé de développer la politique de tourisme actuellement mise en œuvre permettant d'une part d'assurer la promotion du village/station et d'autre part d'offrir des manifestations de qualité tout au long de l'année. Il est également nécessaire de tenir compte de l'impulsion donnée par la nouvelle direction de l'office du tourisme. Dans ces conditions, et bien que les services demeurent associés à l'effort général de la collectivité dans la maîtrise des charges de fonctionnement, les charges à caractère général sont inscrites pour 4,125M€.

Les dépenses de personnel (chap 012), suite à des recrutements et à la revalorisation des primes de résultats seront inscrites pour 1,7M€.

Enfin, les recettes de fonctionnement sont attendues en augmentation (2,3M€ - chap70 et 75) suite à l'arrivée de personnel à la commercialisation. La subvention d'exploitation est inscrite pour 3,75M€. Etant précisé qu'elle n'est versée qu'en fonction du besoin réel du budget.

Le montant des investissements (chap21) s'établit à 92K€. Il s'agit essentiellement du renouvellement de matériel informatique ainsi que du mobilier pour les salons et les événements.